

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JUIN 2019**

Le 17 juin 2019 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Marc LECLERCQ, M. Michel TRUFFAUT, M. François SARA, Mmes Michèle DEFERT, Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Patrick LELIEVRE, Mme Marie ZOUINI, M. Jean-René DECLE

Sont excusés : Mme Chantal THOMAS qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ, M. Christophe DUCROCQ qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Frédéric PETIT qui donne pouvoir à M. Jean-René DECLE, Mme Michèle ROUSSEAU, Mme Isabelle BRIOIS, M. Bruno DEPIERRE,

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire : avenant chantier cantine
- 2) Compte administratif 2018
- 3) Personnel communal : création de 2 postes d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe
- 4) Personnel communal : création d'un poste d'attaché
- 5) Personnel communal : création et modification de CDD
- 6) Acquisition d'un défibrillateur : subvention Familles Rurales
- 7) Amortissement fonds de concours borne électrique
- 8) Décision modificative du budget
- 9) Renouvellement du contrat enfance et jeunesse avec la CAF
- 10) Demande de subvention CAF
- 11) Convention de stérilisation des chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis
- 12) Informations/questions diverses.

**1) Avenant chantier cantine :**

Monsieur le Maire rappelle la délégation donnée par le Conseil municipal pour la signature des avenants concernant le marché de la construction de l'atelier municipal et de la cantine scolaire. Il informe donc l'assemblée de la signature d'un avenant pour la cantine avec la société CYNERGIE (lot 7) concernant l'installation d'un système audio-vidéo pour

l'ouverture de la porte de la cantine. Le coût de l'opération s'élève à 2 644,44 € TTC ce qui porte le nouveau montant du lot à 54 970.86 Euros TTC.

## 2) Compte administratif 2018

Monsieur LEPOETRE explique que le choix du Président de séance pour le vote du compte administratif doit être validé par le Conseil municipal. Sa proposition de Monsieur LECLERCQ, 1er adjoint, comme Président lors du vote du compte administratif est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur LECLERCQ rappelle donc les éléments ci-dessous et demande de procéder au vote.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
solde d'exercice reporté	53 923,45			134 328,10
Opérations de l'exercice	465 974,08	810 335,16	957 477,51	1 066 860,45
<b>TOTAUX</b>	<b>519 897,53</b>	<b>810 335,16</b>	<b>957 477,51</b>	<b>1 201 188,55</b>
Résultat de clôture		290 437,63		243 711,04
Restes à réaliser	1 044 793,00	709 993,00		
<b>TOTAUX CUMULE</b>	<b>1 564 690,53</b>	<b>1 520 328,16</b>	<b>957 477,51</b>	<b>1 201 188,55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>- 44 362,37</b>		<b>243 711,04</b>

Le vote est à main levée,

Le compte administratif 2018 est voté à l'unanimité.

## 3) Personnel communal : création de 2 postes d'ATSEM Principal 1ère Classe

Monsieur LEPOETRE précise qu'il s'agit de faire évoluer deux postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe en principal 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade des agents concernés. Il ajoute qu'il y a un poste à temps complet et un poste à 30 heures par semaine.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée.

L'assemblée décide à l'unanimité de créer les deux postes d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe en remplacement des deux postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe.

## 4) Création d'un poste d'attaché :

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée qu'il s'agit de faire évoluer un poste de rédacteur principal 1ère classe en poste d'attaché suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude (en 2018) à ce grade par la voie de la promotion interne. Il explique que cette liste d'aptitude est établie par la commission administrative paritaire du centre de gestion pour toutes les communes affiliées de la Somme et après l'étude du dossier de candidature de l'agent. Le nombre d'agents pouvant bénéficier de cette promotion est soumise à des quotas fixés par les textes.

L'agent occupant un poste dont les fonctions, les responsabilités actuelles et l'expérience justifient la nomination au grade d'attaché, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de passer au vote la création du poste d'attaché à temps complet.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité la création du poste d'attaché territorial à temps complet en remplacement du poste de rédacteur principal 1ère classe.

## **5) Personnel communal : création et modification de CDD**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité, pour la prochaine rentrée scolaire, de l'augmentation de la quotité horaire de travail d'un CDD ainsi que de la création d'un autre CDD en remplacement d'un contrat aidé :

- a) Le premier contrat est un contrat de 22h/semaine (2ans). L'augmentation du temps de travail prévue est de 3 heures par semaine afin de faire face à la nouvelle organisation.
- b) Le second, 22 heures/semaine est en remplacement d'un contrat aidé qui ne peut pas être renouvelé pour un agent polyvalent en charge de la restauration scolaire et de l'animation.

Monsieur LELIEVRE demande si une titularisation n'est pas possible plutôt que cette création de CDD. Monsieur le Maire répond que non pour plusieurs raisons :

- méconnaissance de l'organisation future, manque de visibilité quant à la pérennité du RPI, un nombre d'enfants indéterminé qui seront inscrits à l'école à la rentrée prochaine et aux suivantes.

Monsieur DECLÉ propose la création d'un syndicat scolaire intercommunal (type SIVU) pour embaucher de manière pérenne. Monsieur LEPOETRE rappelle le cas du SIVOM de Boves dont les compétences ont été réduites et dont le personnel titulaire est toujours payé. Monsieur LELIEVRE tient à faire savoir qu'il sera toujours favorable à la titularisation ou aux embauches en CDI plutôt qu'en CDD.

Monsieur le Maire oppose qu'en l'absence de pérennité sur les postes et au vu des charges patronales qui montent jusqu'à 60% du salaire brut, la titularisation est difficile.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée.

Le conseil municipal accepte à la majorité (une voix CONTRE: P LELIEVRE) la modification et la création des contrats ci-dessus. Les agents seront rémunérés sur l'échelle C1 en fonction de leur diplôme et de leur expérience professionnelle.

## **6) Acquisition d'un défibrillateur : subvention Familles Rurales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association FAMILLES RURALES a perçu une subvention de 1 500 Euros pour l'acquisition d'un défibrillateur qui s'élève à 1 923,88 Euros TTC.

Il propose de verser à l'association le solde soit 423,88 €. Il rappelle que le médecin a versé à la Mairie une participation de 200 Euros. Le coût de l'acquisition s'élève donc à 223,88 €.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée.

L'assemblée décide à l'unanimité de verser à l'association FAMILLES RURALES une subvention de 423.88 Euros correspondant au reste à charge pour l'acquisition du défibrillateur.

### 7) Amortissement fonds de concours borne électrique

Monsieur le Maire rappelle le fonds de concours versé en 2018 à la FDE80 d'un montant de 3 600 Euros pour l'installation d'une borne électrique. Considérant qu'il faut amortir cette subvention d'investissement, il propose un amortissement sur 5 ans (720 Euros par an).

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'amortir le fonds de concours de 3 600 sur 5 ans. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

### 8) Décision modificative du budget

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de prévoir les crédits budgétaires pour

- passer les écritures d'amortissement (fonds de concours FDE80),
- sortir de l'inventaire une tondeuse qui a fait l'objet d'une reprise (100 Euros),
- payer les honoraires du commissaire enquêteur et les annonces légales
- intégrer l'accord de subvention de la DRAC pour la restauration du tableau
- intégrer dans les travaux de l'église réalisés en 2014 les annonces légales et frais de publicité

Il propose donc les modifications de budget suivantes :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Art. 6811 Dotations aux amort	+ 720		
Article 023 Vir. à la section d'invest.	- 720		

  

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Art 202-972 Révision PLU	+4 870	Art 024 Produits des cessions des immo.	+ 100
Art 21318-977 Construction Autres -Eglise	+331	Art 28041581 Amortissement	+720
		Art 021 Vir. à la section de fonct	- 720
		Art 1321-977Eglise-subvention	+ 4 770
		Art 2033-977 Frais insertion-Eglise	+331

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.

## **9) Renouvellement du contrat enfance et jeunesse avec la CAF**

Monsieur LEPOETRE rappelle que ce contrat avait été signé pour la période 2014/2018 et doit donc être renouvelé pour la période 2019/2022. Cet accord tripartite (commune, Familles Rurales, CAF) permet d'obtenir une aide de 0,54 E par heure d'accueil d'enfant à condition de répondre aux critères de la CAF.

Madame ZOUINI ajoute qu'il s'agit du dernier contrat de ce type à signer, il devrait être automatique après 2022 sans signature de convention.

Monsieur le Maire souligne que, grâce à ce contrat, la commune a pu percevoir de la CAF 24 400 Euros en 2017 et 30 400 Euros en 2018 dont notamment une aide spéciale de 3 000 €, pour la création de l'accueil du mercredi avec un PLAN MERCREDI.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat enfance et jeunesse pour la période 2019-2022 et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces correspondant à ce dossier.

## **10) Demande de subvention CAF**

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée de l'arrivée d'un enfant en situation de handicap à la rentrée prochaine et ajoute que la CAF, dans le cadre d'un appel à projet pour renforcer l'accueil de ces enfants, peut aider au financement pour l'acquisition d'équipement. Il précise que l'achat d'une table inclinée et d'un lève personne peut être subventionné mais pas l'accompagnement de l'enfant. Cet équipement sera destiné à l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire ajoute que, la CAF ayant peu de demande de ce type, l'opération pourrait être financée à hauteur de 80% maximum.

Monsieur LELIEVRE demande si l'enfant aura de l'aide : il sera accompagné d'un Assistant de Vie Scolaire uniquement sur le temps de l'école. Monsieur LEPOETRE rappelle que la cantine est adaptée PMR.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte le projet (2 ABSTENTIONS : JR DECLE, F PETIT) la demande de subvention auprès de la CAF et donne tout pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

## **11) Convention de stérilisation des chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la fondation 30 millions d'amis pour lancer une campagne de stérilisation de chats errants. Il explique que la fondation peut prendre en charge 50% de l'opération sur un tarif réduit proposé par un vétérinaire. Pour 2019, la commune devra verser 350 Euros à l'association pour une dizaine de chats stérilisés.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte (ABSTENTIONS : M ZOUINI, P LELIEVRE, MB PAPIILLON) la convention avec la fondation 30 millions d'amis, autorise le versement de la somme de 350 Euros à la dite fondation et donne tout pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

## **12) Tarif de location salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un tarif différencié été / hiver pour la location de la salle des fêtes. Il laisse ensuite la parole à Monsieur SARA.

Celui-ci explique que le week-end du 5 mai dernier une famille a eu des problèmes avec le chauffage et propose une réduction de 50 euros sur le prix de la location en compensation des désagréments rencontrés.

Madame DEFERT et Monsieur LEPOETRE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte de réduire de 50 euros la location de la salle Espérance suite aux problèmes de chauffage du week-end du 4 et 5 mai 2019.

## **13) Informations/questions diverses.**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Un avocat habitant Sains se propose de faire des permanences gratuites à la Mairie une fois par mois.
- Inauguration de la cantine : elle aura lieu le 31/08 pour les Samoies et le 20/09 pour les financeurs.
- Méthaniseur : le permis de construire sur Cottency est signé et une réunion est prévue fin juin à Sains organisée par les différents intervenants sur le sujet et non pas par la commune.
- Tenue du bureau de vote le mois dernier. Monsieur le Maire remercie tous ceux qui se sont investis.
- Réunion publique sur le gaz : une quarantaine de personnes sont venues y participer et ont reçu les explications du SICAE. Une permanence doit être tenue à la rentrée, un plan sera réalisé avant fin septembre avec les installations possibles sur la commune. Plusieurs solutions ont été proposées : la cuve personnelle, la cuve pour un regroupement de plusieurs propriétaires, le réseau de gaz de ville en provenance d'Amiens mais soumis à la réponse de St Fuscien qui étudie aussi la proposition.
- Référénts gendarmerie : une réunion a également eu lieu, démarrage du dispositif avec les référents. La signalisation de ce dispositif sera installée après la création du nouveau logo.

Monsieur le maire précise qu'un suivi continu de la trésorerie est nécessaire étant donné les gros investissements en cours. Il n'est pas exclu qu'une demande d'emprunt pour répondre à cette ligne de trésorerie soit proposée. Une réunion de conseil pourrait avoir lieu courant juillet.

Monsieur SARA évoque les représentations de théâtre organisées le week-end dernier : 3 séances sur 4 ont fait le plein de spectateurs, avec un bon accueil du public et de cette troupe d'amateurs passionnés. Pour le feu du 14 juillet, il rappelle qu'il aura lieu à Saint-Fuscien et que des jeux seront organisés par le comité d'animation dans l'après-midi

Madame PAPILLON signale que l'enquête publique concernant la révision du PLU a démarré le 17 juin.

Madame ZOUINI explique qu'elle va programmer la remise des livres aux élèves de CM2 de préférence avant la kermesse qui aura lieu à Saint-Fuscien cette année.

Concernant les abris bus, Monsieur LECLERCQ informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec AMIENS METROPOLE et l'entreprise DECAUX est planifié pour l'aménagement de l'abri bus place de la Ville, celui rue de la chaussée fera l'objet d'une intervention ultérieure.

Monsieur LELIEVRE donne des informations concernant le raccordement électrique de l'atelier municipal qui devrait être bientôt opérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.